

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Messieurs PIZOIRD Vincent, SCOTTI Patrick

Procuration : Monsieur SCOTTI Patrick à Monsieur HUSER Marc

Convocation et affichage : 15/06/2023

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

OBJET : CONVENTION D'ENCAISSEMENT DES RECETTES DE LA GARDERIE DU MATIN PAR LA COMMUNE DE NOYERS SUR JABRON POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE BEVONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place une convention avec la Commune de Noyers sur Jabron concernant l'encaissement des recettes de la garderie du matin par la Mairie de Noyers-sur-Jabron pour le compte de la Mairie de Bevons.

La Mairie de Noyers-sur-Jabron s'engage à reverser les recettes de la garderie du matin à la Mairie de Bevons sur présentation d'un tableau récapitulatif des recettes complété et signé par le représentant de la Commune de Noyers-sur-Jabron.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte les termes de la convention ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 22 juin 2023,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
Régis PLAUCHE

